



# Communiqué

---

23 novembre 2022

## L'Eglise réformée prévoit un léger déficit

**Le Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a approuvé le budget 2023 avec un excédent de charges de près de 600'000 francs. Le parlement de l'Eglise a par ailleurs une nouvelle fois dit clairement oui au «Mariage pour tous».**

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure doivent économiser. Le Conseil synodal prévoit qu'en raison du recul du nombre de membres, les revenus diminueront d'environ 313'000 francs par an dans les années à venir. Bien que cela ne se répercute pas encore directement sur les finances de l'Eglise, plusieurs membres du Synode ont rappelé lors des délibérations qu'en raison de l'incertitude des années à venir, les efforts d'économies devaient être un objectif permanent.

Face à ces perspectives d'avenir, le parlement de l'Eglise a approuvé mardi à une très nette majorité le budget 2023. Il prévoit un excédent de charges de 606'400 francs pour des recettes de l'ordre de 90 millions de francs et des dépenses d'un peu plus de 91 millions de francs. A l'exception de 2026, il faut également s'attendre à un résultat total négatif pour les années 2024 à 2027 selon le plan financier. Le plan financier prévoit également que les effets positifs de la hausse des recettes fiscales provenant de l'impôt sur le revenu et sur la fortune se ressentiront encore jusqu'en 2024. Il faut s'attendre à une stagnation ou une baisse des rendements fiscaux à partir de 2025.

En ce qui concerne la question du «Mariage pour tous», les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont décidé de ne pas opter pour l'adaptation juridique automatique, mais plutôt de mener un vaste processus de discussion. Un Synode de réflexion sur cette thématique a ainsi eu lieu en 2021.

Au Synode d'été 2022 qui a eu lieu en mai, le Synode a approuvé à une large majorité et malgré quelques votes critiques la révision nécessaire du Règlement ecclésiastique. Comme toutes les modifications du Règlement ecclésiastique doivent obligatoirement faire l'objet d'une deuxième lecture, le point a été délibéré de nouveau au Synode d'hiver de mardi.

Après une brève discussion objective, le parlement de l'Eglise a adopté les modifications allant dans le sens du «Mariage pour tous» par 141 oui contre 15 non et 7 abstentions. Dès que la nouvelle réglementation entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2023, après échéance du délai référendaire, tous les couples qui le souhaitent pourront se marier à l'Eglise, à condition de présenter le certificat d'état civil requis.

Contact:

Markus Dutschler, responsable a.i. service de communication, 079 415 20 89

Matthias Siegfried, responsable de la communication francophone, 079 814 33 30